



# FORMATION

## Analyser des écosystèmes permettant de prendre en compte le changement climatique (1 jour)

### OBJECTIFS

Développer sa capacité d'observation du vivant.

Appréhender la capacité de ces écosystèmes à apporter des réponses face à l'augmentation des événements climatiques mais également à être productifs, nous permettant d'avoir un niveau de vie conforme à nos exigences matérielles et économiques.

Définir les étapes nécessaires pour la mise en place d'un écosystème sur sa ferme.

### CONTENU

- Lecture de paysage sur 2 fermes à proximité :
  - ✓ d'où on part ? : végétation initiale,
  - ✓ où la nature va ? : végétation finale (futur climax)
  - ✓ comment cela fonctionne ? : comportement des lisières, dans l'espace et dans le temps
  - ✓ quels éléments impactent le site ? : topo., vent, présence d'eau, présence de forêt
  - ✓ quels sont les objectifs de production ?
- Énoncer les grands principes qui auront été observés.
- Discussion autour des cas concrets vécus par les participants et élaboration collective des étapes de construction d'un écosystème

### INTERVENANT

**Hervé COVES**, ingénieur agro-écologue et franciscain intervient avec Arbre et Paysage 32, il accompagne des groupes de producteurs depuis plusieurs années.

**Laetitia BRUSAUD**, animatrice ADEAR65



**2 novembre 2023**



**Fréchendets**



9h30-13h00  
14h00-17h30



Prévoir son repas.  
Possibilité de réserver un repas érythréen à prix libre (entre 7 et 10€)



Chef.fe d'exploitation  
Cotisant.e solidaire  
Porteur.euse de projet



90€ pour les non-éligibles à VIVEA  
(possibilité de payer en plusieurs fois)



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Ne pas jeter sur la voie publique

Une première journée plus théorique sur les grands principes est proposée le mardi 31/10/23. Les 2 journées nécessitent des inscriptions séparées.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## FORMATION « Analyser des écosystèmes permettant de prendre en compte le changement climatique »

DATE : 02 novembre 2023  
NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
ENTREPRISE : .....  
ADRESSE : .....  
.....  
CP : .....  
COMMUNE : .....  
TÉL : .....  
EMAIL : .....  
DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):  
.....

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :  
Quelles sont les pratiques et expériences que  
vous souhaitez acquérir?

.....  
.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes  
coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions  
Générales.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

- Cotisant.e solidaire  
 Chef.fe d'exploitation   
 Porteur.euse de projet  
 Autre, précisez : .....

Réservation d'un repas érythréen

Oui  Non

### INSCRIPTION

Veillez retourner le bulletin d'inscription à  
l'adresse suivante :

ADEAR65  
21 rue des Thermes  
65200 Bagnères de B.



Pour plus de  
renseignements:  
confadear65@orange.fr  
05 62 95 30 29  
06 07 26 81 89



### ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité: 73650071265

**COÛT ET PRISE EN CHARGE :** L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). La totalité du coût de la formation peut être prise en charge pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires. Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

### CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- Une inscription est un engagement, même si nous ne demandons pas de caution. En cas d'annulation de votre part sans justification dans les 48h, nous nous réservons le droit de ne pas vous prendre sur de prochaines formations en cas de sur-nombre.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

### Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale